





Informations aux agents des Agences de l'Eau

## Comités Techniques des 27 février & 11 mars 2020

Au préalable, le Sne a demandé à aborder le protocole social en premier point et qu'il soit soumis pour avis et non pour information.

## Présentation du protocole social

Le protocole social entre les organisations syndicales, les directions générales des agences et la Direction Eau et Biodiversité au niveau national nous a été présenté.

Le pilote est Marc HOETZEL (directeur général de l'Agence de l'eau Rhin Meuse).

Nous avons soulevé la question du cadre légal dans lequel a été négocié ce protocole avec une demande de l'inscrire dans l'application de la loi Lepors qui encadre la négociation entre l'administration et les organisations syndicales et assoit cet accord sur un cadre consolidé.

Ce protocole social, demande forte de l'ensemble des organisations syndicales, entérine le fonctionnement du dialogue social et les engagements pris par les Directeurs généraux dans le cadre du plan de mutualisations des six agences de l'eau, comme par exemple:

- aucun licenciement,
- aucune mobilité géographique forcée,
- aucune pression directe ou indirecte pour forcer le départ des agents,
- maintien du rattachement administratif
- ....

Ce document est important car il a vocation à encadrer le dialogue social et certaines conditions de mise en œuvre des chantiers de mutualisations. Le protocole a vocation à être signé par les organisations syndicales représentatives dans les six agences de l'eau et l'Administration. On ne peut néanmoins que regretter que le chantier de la Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numérique (DSIUN), le plus structurant des chantiers de mutualisations, se soit déroulé avant que le document prenne effet, et donc hors protocole, avec les dérives que l'on connaît.

Nous avons voté favorablement sur ce point.

## Avis sur la mise en place de la DSIUN: convention et processus de positionnement des agents

Pour rappel, c'est la première fois que les représentants du personnel de l'agence RMC sont amenés à donner un avis en comité technique sur la préfiguration de la mutualisation des systèmes d'information des agences de l'eau et la création de la Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau. Cette création est prévue pour mai 2020.

La direction nous a donc présenté les deux notes pour avis :

- sur la convention expérimentale qui permettra aux agents de la DSIUN (85,6 ETP au national et 14,9 pour RMC) de travailler dans un cadre légal d'un an renouvelable en attendant un vecteur législatif (loi ou décret) sécurisant la démarche,
- décrivant le processus de positionnement des agents et les fiches de postes de la future DSIUN.

La convention qui nous est présentée l'est à titre expérimentale et pour une durée d'un an.

Pour sécuriser la suite pour les personnels de la DSIUN, un vecteur législatif (loi ou décret) est nécessaire. Celui-ci devrait être porté par le ministère de la transition écologique et solidaire via la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB).

Nous avons voté défavorablement sur les deux notes présentées lors des deux CT. (CT initial du 27 février et CT reconvoqué le 11 mars, suite au vote unanimement contre le 27 février).

Sur le principe, notre avis est défavorable car nous estimons que la démarche n'est pas encore complètement sécurisée pour les personnels impactés. Pour nous, c'est une ouverture vers la fusion des services support de toutes les agences voire d'autres établissements publics.

Comme le Sne l'a toujours porté nationalement au sein des six agences, nous sommes contre toute fusion des services. D'autres scénarios étaient possibles, mais les directeurs ont choisi celui ouvrant la porte à d'autres fusions potentielles...

Sur le processus de positionnement, nous avons rappelé que les organisations syndicales n'ont jamais eu les fiches de postes et n'ont jamais été consultées sur le processus de pré-affectation des délégués, responsables de sites et chefs de services.

Les catégories de positionnement, les promotions, le nombre de catégories 1 dans DSIUN, l'équité de traitement, les jurys,etc..., restent problématiques et constituent autant de points de vigilance.

## Vos représentants Sne - FSU au Comité Technique :

Vivien ROSSI vivien.rossi@eaurmc.fr

Fabrice CATHELIN fabrice.cathelin@eaurmc.fr

Barbara MARTIN barbara.martin@eaurmc.fr

Fatiha EL MESAOUDI fatiha.elmesaoudi@eaurmc.fr

Anahi BARRERA anahi.barrera@eaurmc.fr

Cédric FARINELLI cedric.farinelli@eaurmc.fr

www.snefsu.org



